

PROCES-VERBAL INTEGRAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 février 2022 à 20h00
sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, Maire

Nombre de conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 22 (3 procurations)

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH

Mme Stéphanie GUIMIER

M. Claude WEIL

Mme Nathalie GARBACIAK

M. Jean-Jacques KNOPF

Mme Florence SCHWARTZ

M. Bruno LEFEBVRE

Mme Véronique BRUDER

M. François LARDINAIS

Mme Sonia JEHL

M. Christian SITTLER

Mme Sonia PINTO

Mme Julie ROJDA

M. Eric HELBLING

Mme Ellia FONTAINE

Mme Séverine RAMSEYER

M. Frédéric BARTHE

Mme Elsa ESTREICHER

M. Philippe WETZEL

Mme Chantal WINTZ

Mme Caroline RUDOLF

M. Vincent KALT

Membres absents excusés :

M. Éric LACHMANN (procuration à Nathalie GARBACIAK), M. Jocelyn EUDARIC, M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN, M. Martin GUNDELACH (procuration à Sonia PINTO), Mme Elodie PAULUS (procuration à Julie ROJDA), M. Richard BAUMERT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022
- Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences
- Communiqués du Maire
- Cession de la propriété sise 13 rue du Général de Gaulle
- Chemin des écoliers : acquisitions foncières
- Création d'un poste en contrat aidé (contrat emploi consolidé)
- Comptes-rendus des commissions thématiques

N° 14/02/2022 Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal, désigne comme secrétaire de séance, Mme Julie ROJDA.

Adopté à l'unanimité.

• **N°15/02/2022** **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

approuve le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité (abstention de Mme Séverine RAMSEYER, absente à la séance du 24/01/22).

N°16/02/2022 **Information sur les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences**

Déclarations d'intention d'aliéner - renonciation au droit de préemption

- Consorts LEIBEL pour une maison d'habitation sise 17 rue de Kertzfeld,
- Mme Marie FRITSCH pour une maison d'habitation sise 17 rue du Soleil,
- DOMAIL pour un appartement sis 7-13 impasse Blumstein,
- Consorts DREYFUSS pour une maison d'habitation sise 6 rue du Grand Rempart.

Communiqués du Maire

Le Maire évoque les réunions et événements à venir :

- [Jeudi 24 février 18h30 HDV_Commission Communication pour la relecture du Benfeld.com](#)
- [Jeudi 3 mars 19h00 HDV_ Commission Intergénération](#)
- [Samedi 5 mars 10h00 EAB_ Installation du Conseil Municipal des Enfants](#)
- [Vendredi 11 mars 19h00 Club-house_Asemblée générale de l'OMF](#)
- [Samedi 19 mars 19h00 SDF_ Fête de la St Patrick organisé par l'OMF](#)

N°17/02/2022 **Cession de la propriété sise 13 rue du Général de Gaulle**

M. le Maire rappelle la genèse du projet. En 2015, nous avons demandé aux architectes des bâtiments de France (ABF) s'il était possible de démolir la maison à l'arrière pour en faire des parkings. Nous avons reçu un avis favorable. Ce qui amena la commune à préempter en septembre 2015 avec l'ambition d'intégrer ce site dans le projet de requalification du centre-ville.

En mars 2018, l'ABF émet un avis défavorable sur cette démolition avec une proposition cependant c'est l'inscription à l'inventaire des monuments historiques en vue d'un financement de l'Etat pour sauvegarder le bâtiment.

En janvier 2019, les membres du conseil municipal font le choix d'engager la procédure d'inscription à l'inventaire des monuments historiques afin de concilier la sauvegarde du patrimoine et la création d'un parking plus petit à l'arrière des deux bâtisses.

Dans ce cadre, un compromis de vente a été signé le 19 juin 2019 avec M. Philippe FOUCAULT prévoyant un prix de vente de 150 000 €. Ce compromis a été consenti et accepté, notamment sous la condition suspensive que les façades et les toitures des bâtiments vendus soient préalablement inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ou fassent l'objet d'une protection équivalente permettant de bénéficier des avantages " monuments historiques".

Le 18 mars 2021, la Délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture a émis un avis défavorable à la demande d'inscription en raison d'un état de conservation très dégradé et d'un intérêt patrimonial insuffisant.

Suite à ce refus, la Ville et M. Foucault ont pris l'attache de la Fondation du Patrimoine afin de trouver des dispositifs de financement permettant la sauvegarde des maisons. Ce dispositif paraît adapté au contexte, mais nécessite que le bien soit cédé avant la demande du label Fondation du Patrimoine.

Récemment, M. Philippe FOUCAULT propose que le bien soit vendu à Monsieur Jean-Marc GAUCHE, pharmacien, et Madame Isabelle MAURER demeurant à ECKWERSHEIM (67550), 21 rue du Général Leclerc.

M. Jean-Marc GAUCHE et Mme Isabelle MAURER ont émis une offre d'achat à hauteur de 120 000 € compte tenu des frais d'études architecturales nécessaires au dépôt d'un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine. Dans le cadre de cette vente, il est prévu que ces frais soient à la charge de l'acheteur et non plus de la Ville tel que cela était convenu initialement dans le compromis de vente, d'où un prix de cession passant de 150 000 € à 120 000 €.

Entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Jean Jacques KNOPF, Adjoint au Maire,

vu l'offre d'achat de M. Jean-Marc GAUCHE et Mme Isabelle MAURER,

vu l'avis du service du Domaine, en date du 11 août 2021, ayant estimé la valeur vénale du bien à 129 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

considérant que l'évolution des conditions de ventes à propos de la prise en charge des frais d'études architecturales en vue de la demande du label Fondation du Patrimoine,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- approuve la cession de ces propriétés (section AB, parcelle 188 d'une superficie de 3,17 ares et parcelle 190 d'une superficie de 0,58 ares) à M. Jean-Marc GAUCHE et Mme Isabelle MAURER, pour un montant de 120 000 €,
- approuve que la vente sera conclue sous la condition résolutoire de l'obtention du label de la Fondation de France dans un délai d'un an,
- charge et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté par 24 voix pour, 1 voix contre (M. Martin GUNDELACH).

N° 18/02/2022 Chemin des écoliers : acquisitions foncières

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire rappelle que le 15 mars 2021, le Conseil Municipal a approuvé par délibération des acquisitions foncières consenties par M. Roger DUMONT et Mme Christine DUMONT née ACKER, M. Alain KLEIN et la SCI ALANE (cabinet de radiologie) en vue de la création du chemin des écoliers.

Par la suite, afin d'améliorer la configuration de ce chemin, il a été convenu avec la SCI ALANE une cession de terrain complémentaire à la Ville.

Entendu l'exposé de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,
le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- approuve les acquisitions foncières suivantes, à l'euro symbolique :
 - parcelle cadastrée section AB n°210 d'une superficie de 9 m² propriété de la SCI ALANE,
 - parcelle cadastrée section AB n°211 d'une superficie de 7 m² propriété de la SCI ALANE,
- charge et autorise M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

N° 19/02/2022 Création d'un poste en contrat aidé (contrat emploi consolidé)

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire informe que la Collectivité Européenne d'Alsace, porteur de la politique d'insertion, est en charge de l'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA, appelés aussi BRSA.

Dans le cadre du Plan de Développement de l'Emploi et de l'Inclusion « circuit court pour l'emploi » (PDEI 2018-2021), la CEA souhaite inscrire des actions locales dans une démarche évolutive, en réponse à des problématiques issues de diagnostics de territoire et de besoins exprimés par des entreprises.

Les entreprises du paysage faisant face actuellement à une pénurie de main d'œuvre importante, la CEA souhaite soutenir cette branche en formant des personnes, bénéficiaires du RSA, durant une période en contrat aidé dans les communes.

L'équipe emploi de la CEA, avec ses partenaires de la Chambre d'Agriculture et de la Région, propose un parcours comprenant une formation courte de 4 mois précédant un contrat en CEC d'un an dans une commune, permettant d'être recrutée en contrat d'au minimum 6 mois dans une entreprise paysagiste. Durant la formation préalable et en contrat aidé, les personnes seront formées au permis de conduire, ainsi qu'à des modules du CAPA paysager.

Compte tenu des besoins de main d'œuvre dans l'équipe Espaces Verts, il est proposé de créer ce poste à cet effet.

Nota : aujourd'hui, une personne bénéficiaire du RSA employée à raison de 20 heures par semaine va coûter à la commune 190 €/mois, aides déduites. L'équipe emploi de la CEA organise l'accompagnement de ces personnes durant tout le contrat de travail, et mobilise le dispositif d'aides afin de s'assurer de la bonne intégration à l'équipe de travail.

Entendu l'exposé de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide de créer un poste en contrat aidé pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

N° 20/02/2022 Comptes-rendus des commissions thématiques

Madame Florence SCHWARTZ, Vice-Présidente du CCAS, effectue un compte-rendu synthétique du Conseil d'Administration CCAS tenu le 14 février dernier. Etaient à l'ordre du jour :

- les affaires financières : compte administratif 2021, compte de gestion 2021, budget primitif 2022, attributions de subventions
- différents communiqués
- un point divers.

Madame Stéphanie GUIMIER, Adjointe déléguée à la Commission Culture expose brièvement les points traités par la Commission Culture le 3 février dernier, à savoir :

- le thème culturel 2022
- la programmation des animations Printemps/Pâques
- le concert de l'Harmonie municipale
- la représentation de l'École municipale de Théâtre
- un point divers.

M. Jean-Jacques KNOPF, Adjoint délégué à la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie, Environnement et Cadre de Vie revient succinctement sur le point abordé lors de la séance du 1^{er} février 2022 : modification du PLU, dont le plan de zonage.

Il informe également le Conseil Municipal de conférences à venir sur le thème des jardins.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h45.

Le Secrétaire de séance,
Julie ROJDA

Le Maire,
Jacky WOLFARTH.